

Date publication : 20 avril 2026

N° 2026-024

ARRÊTÉ
COMPLETANT L'ORGANISATION DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE DE
CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL, SPECIALITE INFIRMIER
SESSION 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé et fixant la liste des titres équivalents au diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le décret n°2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Vendée,

Vu l'arrêté n° 2025-056 du 20 novembre 2025 portant ouverture des concours d'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier » ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : MEMBRES DU JURY

Ont été désignés pour composer le jury :

⇒ Deux élus :

- ✎ Madame RENAUD Denise
Conseillère municipale
SAINT GILLES-CROIX-DE-VIE
Présidente du jury

- ✎ Monsieur WATTIAU Gilles
Mairie
GRUES
Suppléant de la Présidente en cas d'empêchement

⇒ Deux fonctionnaires territoriaux :

- ✎ Madame CHETOUI Valérie
Attaché principal
Directrice EHPAD
RENNES

- ✎ Madame NICOLAS Hélène, *membre titulaire,*
siégeant en Commission Administrative Paritaire, représentant la catégorie A
Attaché principal
Mairie de MOUILLERON LE CAPTIF

⇒ Deux personnes qualifiées :

- ✎ Monsieur LANDAIS François
Formateur vacataire
Délégation Régionale du C.N.F.P.T. des Pays de Loire - ANGERS
et représentant le C.N.F.P.T.

- ✎ Monsieur GABORIAU Bruno
Retraité
Attaché hors classe
LES ESSARTS

Article 2 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve obligatoire d'admission du concours de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier » se déroulera **le mardi 28 et le mercredi 29 avril 2026** à la Maison des Communes - 65 rue Kepler - 85000 LA ROCHE SUR YON.

Article 3 : REUNION JURY D'ADMISSION

Le jury se réunira à la Maison des Communes le **mercredi 29 avril 2026 à la suite des épreuves orales**. L'ordre du jour portera sur l'arrêt de la liste d'admission.

Article 4 : EXECUTION

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée. Il sera également affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Article 5 : INFORMATIONS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE PRÉSIDENT,

Eric HERVOUET